clorx

MINISTÈRE D'ÉTAT AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE

MONUMENTS HISTORIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941;

્રિક ફાઇમાં ફાયમું કેટ કરે કે

La commission supérieure des monuments historiques entendue;

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER

Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments
historiques la droix de cimetière sise près de l'Eglise
AU THUIT-ANGER (Eure), figurant au cadastre sous les
nos suivants;

- Section A - nº 60 d'une contenance de
25 a, lieudit le Château;

- Section A - nº 64 d'une contenance de
0 a, 40 ca, lieudit le Château

Edifice appartenant à la commune.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune D. H. THUIT-ANGER.

Pour ampliation : Le Chef du Bureau des Travaux et Classements,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 24 Novembre 1961

Pour le Ministre et par délégation, Le Directeur Général de l'Architecture,

Signé: R. PERCHET

T..S. V. P.

Département :

EURE

Commune : LE THUIT DE L'OISON

Curix

Section : A Feuille : 636 A 01

Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 27/07/2017 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2016 Ministère de l'Économie et des

Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : LOUVIERS

PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405 27405 LOUVIERS CEDEX

tél. 02 32 25 71 13 -fax 02 32 25 71 40 cdif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

